

La fonction garde-côtes et l'action de l'État en mer

L'Action de l'État en mer (AEM) désigne l'ensemble des opérations maritimes menées par le Gouvernement dans l'intérêt public sur ses propres ressources, à l'exception des missions de défense. Les préfets maritimes, ou les délégués du Gouvernement pour l'action de l'État en mer outre-mer, représentants directs du Premier ministre et de chacun des membres du Gouvernement, sont les responsables de l'AEM dans leur zone maritime respective. Le Secrétaire général de la mer anime et coordonne leur action, sous l'autorité du Premier ministre.

La fonction garde-côtes organise la coordination et la mutualisation des moyens de l'ensemble des administrations intervenant en mer et sur le littoral. Le SGMer préside le comité directeur de la fonction, outil de coordination et de définition des politiques conduites au titre de la fonction garde-côtes. La Société nationale de sauvetage en mer y est aussi associée.

Le Centre opérationnel de la fonction garde-côtes, placé sous la responsabilité du SGMer, effectue de la veille et de l'analyse de la situation maritime, partage ces informations entre les autorités politiques et administratives, déclenche des alertes et suit les crises.

Les moyens utilisés



Des centres de commande et d'alerte des administrations



10 représentants de l'État en mer

145 moyens aériens



10 Centres régionaux opérationnels de surveillance et de sauvetage (CROSS) + 59 sémaphores



229 moyens nautiques



8 entités participent à la fonction garde-côtes

Marine nationale - Gendarmerie maritime
Gendarmerie nationale - Affaires maritimes
Direction Générale des Outre-Mer - Douanes
Police aux frontières - Sécurité civile.



Un important espace maritime à gérer et à valoriser

10,2m km² de Zone Économique Exclusive
19 000 km de côtes
Une présence dans tous les océans



Souveraineté et protection des intérêts nationaux



Sureté maritime



Police douanière, fiscale et économique en mer



Lutte contre les activités maritimes illicites



Sauvegarde des personnes et des biens



Sécurité maritime



Gestion des espaces protégés



Protection de l'environnement



Contrôle sanitaire et conditions de travail en mer



Gestion du patrimoine marin et des ressources publiques marines

45 missions en mer incombant à l'État, regroupées en 10 domaines